Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
13932418
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 22/06/2026
Retour Préfecture : 22/06/2026

AMIENS

CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 21 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 21 mai 2026

1 - Délégations de vote..... 5
2 - Désignation du Secrétaire de séance..... 5
3 - Communications du Maire..... 5
3.1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes suite à l'enquête sur la Police Municipale. Exercices 2020 et suivants..... 5
4 - Procès-verbal de la séance du 27 mars 2026. Approbation. 12
5 - Procès-verbal de la séance du 9 avril 2026. Approbation..... 12
6 - Décisions du Maire. Compte rendu..... 12
7 - Commission d'étude du Conseil municipal. Désignation des membres. Modification. 13
8 - Commission Communale des Impôts Directs. Désignation de représentants. 13
9 - SEMOP Amiens Energies. Conseil d'administration. Comité stratégique. Désignation de représentants. 14
10 - Comité des Œuvres Sociales. Prime de fin d'année aux agents retraités. Subvention. Année 2025. Convention..... 14
11 - 43, rue Alexandre Dumas. Travaux de remise en peinture des pignons. Convention d'offre de concours..... 15
12 - Agence Professionnelle Retraite. La Bretesque, 2, place Vogel. Location de 24 caves. Régularisation. Protocole transactionnel. Bail civil. 15
13 - Règlement budgétaire et financier..... 16
31 - Association La Fabrique d'Images. Festival du Film d'Education à la Vie Affective et Sexuelle. FFEVAS. Edition 2026. Subvention complémentaire..... 16
14 - Association On a marché sur la bulle. Prix de la bande dessinée des écoles. Quatrième édition. Subvention. Année.2026. Convention. 17
15 - Chambre syndicale des commerçants non-sédentaires de la Somme. Subvention. Année 2026. Convention..... 17
16 - Projet Colos été. Association JPA 80. Subvention. Année 2026. Convention. 18
17 - Animations et événements. Subvention. 3ème répartition. Année 2026. Convention..... 23
18 - Les chantiers d'insertion d'Amiens. Etat, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Insertion par l'activité économique. IAE. Demande de subventions. Période 2026-2028. Convention pluriannuelle. 24
19 - Les chantiers d'insertion d'Amiens. Département de la Somme. Appel à projet. Insertion par l'activité économique. IAE. Demande de subvention. Année 2026. Convention..... 24
20 - Les chantiers d'insertion d'Amiens. Appel à projets du FSE+ 2026-2027. Demande de subvention. 24
21 - Les chantiers d'insertion d'Amiens. Crédit Agricole Brie Picardie Esprit Ouvert. Fonds de dotation. Avenant à la convention 2025. Convention 2026. 24

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

22 - Organisation de séances de sport et à la formation aux gestes techniques professionnels d'intervention. GTPI. Partenariat avec la commune de Boves. Convention..... 25
23 - Règlement de fonctionnement des crèches municipales. Révision..... 25
24 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Plan d'investissement pour la réhabilitation des locaux de la structure Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Au Bord de l'Eau. Conventions. 25
25 - Crèche associative Les Pitchounets. Subvention exceptionnelle à l'investissement. Convention. 26
26 - Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. CEREMA. Adhésion. Cotisation. Année 2026..... 26
27 - Département de la Somme. Ouvrages liés à la navigation situés Quai de la Somme et Port d'Aval. Transfert. Convention..... 27
28 - Enedis. Convention de servitudes pour le passage de réseaux électriques sur une propriété communale..... 28
30 - Société Immobilière Picarde. Etouvie. Gestion urbaine de proximité. Convention d'entretien d'espaces. Avenant n° 2..... 28
30 - Enedis, ielo-Liazo Services. Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique. Convention tripartite. 29
32 - Vœux. Questions orales. 30
32.1 - Question orale "Couverture du réseau téléphonique mobile : zones blanches, grises, et saturation des infrastructures au cœur d'Amiens" déposée par les élus du groupe Amiens au Cœur..... 30
32.2 - Question orale "Aménagement sportif du Parc Saint-Pierre" déposée par les élus du groupe Amiens Pour Vous. 31

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur Frédéric FAUVET.

Membres présents : M. FAUVET, Mme ERCAN, M. DEFFONTAINES, Mme MATBOUA, M. BAÏS, Mme DELÉPINE, M. ESTER, Mme LUCZAK, M. GIGNON, Mme VANACKER, MM. DE CLERCK, CHOQUET, Mme SERMADIRAS, M. BEUVAIN, Mme VOZARI, M. GENTE, Mmes TEKAYA, ALEXANDRE, BAILLON, ESTEBAN, MM. BLANCHARD, DIBOUNDJE, HUTIN, Mmes CHAUVIN, DELATTRE, M. TOURAIS, Mme NOUAOUR, MM. DORÉMUS, CARPENTIER, Mme DESBUREAUX, M. LALAN, Mme DELLENBACH, MM. BRAGUE, BODOULÉ SOSSO, CARDOT, BIENAIMÉ, de JENLIS, LORIC, Mmes RUIN, RIPOLL, M. SAVREUX, Mmes DELÉTRÉ, BOYARD, ZEITOUN, M. VILLALPANDO, Mme PRÉVOST, M. CLÉRENTIN, Mmes BELLINA, LEPLAT.

Membres empêchés : Mme BRAY (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme CARTON POULAIN (pouvoir à Mme VANACKER), Mme LE CARLIER DE VESLUD (pouvoir à M. GIGNON), M. LHERMITTE (pouvoir à Mme RIPOLL), M. TOUMI (pouvoir à M. VILLALPANDO), Mme DÈCLE (pouvoir à Mme PRÉVOST).

La séance a été ouverte à 18 H 02

La séance a été levée à 19 H 55.

Mouvements :
Le point 31 a été traité à l'issue du point 13. Le point 30 a été traité avant le point 29.
Mmes RUIN et CHAUVIN sont arrivées à 18h04 (point 2), Mme DELÉPINE est arrivée à 18h09 (point 3), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h16 (point 3).
Mme VOZARI (pouvoir à Mme MATBOUA) a quitté la séance à 18h53 (point 14).

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. FAUVET : Bonsoir à toutes et tous.

Mme Nina BRAY	donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX
Mme Anne-Marie CARTON-POULAIN	donne pouvoir à	Mme Catherine VANACKER
Mme Aurélie LE CARLIER de VESLUD	donne pouvoir à	M. Maxime GIGNON
M. Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	Mme Hélène RIPOLL
Mme Constance DÈCLE	donne pouvoir à	Mme Zelmire PRÉVOST
M. Damien TOUMI	donne pouvoir à	M. Bruno VILLALPANDO

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner Madame Martine TEKAYA comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. FAUVET : Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance. Deux dates sont à noter dès à présent dans vos agendas : le 5 juin à 17 heures pour l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales. Ce sont les grands électeurs. A ce sujet, une note vous sera transmise, notamment via les groupes, pour vous permettre de préparer cet exercice. Et nous nous retrouverons également le jeudi 18 juin à 18 heures, avec notamment à l'ordre du jour l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025.

Par ailleurs, je vous informe de la création du groupe "Amiens Demain", composé de Margaux DELÉTRÉ en qualité de Présidente, de Pierre SAVREUX et de Camille ZEITOUN qui ont donc quitté le groupe "Nous, les Amiénois".

3.1 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES SUITE A L'ENQUETE SUR LA POLICE MUNICIPALE. EXERCICES 2020 ET SUIVANTS.

M. FAUVET : La Chambre avait remis son rapport d'observations définitives suite à son enquête. Il conviendra qu'un bilan des actions mises en œuvre soit présenté dans un délai maximum d'un an à partir de la date de ce jour. Avant de vous le soumettre pour débat, et en application des règles édictées par le Code des juridictions financières, je vais demander à Marie-Hélène LUCZAK de commenter ou de livrer son analyse.

MME LUCZAK : Je vous propose de faire une petite synthèse des différentes questions. Ce rapport s'articulait autour de trois thématiques principales, à savoir la situation et l'organisation des forces de sécurité à Amiens, l'organisation du continuum de sécurité, l'organisation et les

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

moyens de la police municipale. Trois recommandations. Concernant la recommandation n° 1, il s'agit de définir dans un document stratégique les objectifs opérationnels prioritaires de la police municipale. Sur l'organisation des forces de sécurité, j'ai repris quelques points importants de ce rapport. La Chambre rappelle que, bien entendu, la police municipale est d'abord une police de proximité qui patrouille, notamment, dans les zones de flux du centre-ville, ce qui représente environ 40% des patrouilles, alors que les priorités d'intervention des forces de l'État sont davantage axées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville où les phénomènes de délinquance et d'insécurité sont les plus prégnants.

Amiens fait face à une délinquance urbaine qui a été caractérisée par un diagnostic local de sécurité, qui a été arrêté en 2021. Ces données n'ont pas été actualisées, mais depuis, les statistiques montrent une augmentation importante des actes de délinquance enregistrés entre 2018 et 2024, soit +16%, ainsi qu'une hausse des atteintes aux personnes, soit +36% de violences physiques, +138% des violences sexuelles, ainsi que des violences intrafamiliales.

Suite à ce diagnostic local, une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance a été arrêtée en 2022 par les deux exécutifs, mais elle n'a pas fait l'objet d'un contrat local de sécurité avec les services de l'État, sachant qu'il fixe le cadre dans lequel les acteurs en charge des volets préventif et répressif de la sécurité s'organisent pour animer et suivre la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Axée principalement sur la prévention, la Chambre note toutefois qu'elle est insuffisamment opérationnelle, il n'y a pas de mesures concrètes et pérennes, notamment dans la lutte contre les stupéfiants, les vols, la sécurité dans les transports. Et la Chambre soulève également que les quartiers politique de la ville ne sont pas abordés dans le cadre de cette stratégie. Aussi, un plan d'action départemental de restauration de la sécurité au quotidien a été arrêté depuis 2025 par le Préfet, qui vient compléter utilement cette stratégie. Par ailleurs, la doctrine d'emploi de la police municipale mériterait largement d'être consolidée et précisée, sachant que cette doctrine a peu évolué depuis 2018 alors que dans le même temps, ses missions évoluaient.

La deuxième recommandation de la Chambre est d'identifier, en lien avec les services de l'État, l'instance stratégique en mesure de décider, en fonction des réalités locales partagées, des actions partenariales prioritaires à mettre en œuvre par les polices nationale et municipale, et d'en assurer le suivi. Concernant le continuum de sécurité, la Chambre relève que malgré une convention particulièrement ambitieuse de coordination passée entre les forces de police, laquelle prend d'ailleurs fin très prochainement, son application est restée très limitée. En effet, la Chambre déplore notamment un manque de coordination suffisante pour assurer un travail inter-polices efficace, y compris pour des missions partagées relevant du maintien du bon ordre public.

La Chambre souligne toutefois que la vidéo-protection est l'outil de coordination interservices par excellence, auquel la police nationale fait appel régulièrement. Par ailleurs, la Chambre a noté l'existence de deux instances, à savoir le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention, ainsi que le Conseil local de sécurité et de prévention qui a été créé en 2023. S'agissant du conseil intercommunal de sécurité, il ne s'est pas réuni depuis 2022 et le conseil local n'a pas réellement fonctionné ou que très partiellement.

La troisième recommandation porte essentiellement sur la fiabilisation de la comptabilité analytique relevant des charges et produits de la police municipale, puisque la Chambre souligne effectivement un manque de fiabilité du coût de la police municipale en tant que structure fonctionnelle. La commune devra améliorer le suivi analytique de ses charges afin d'en connaître le coût réel. Je vous laisse débattre.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

M. FAUVET : Merci, Madame LUCZAK. Madame DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Monsieur le Maire, puisque nous sommes sur le sujet de la police municipale, je voudrais évoquer la question de l'insécurité qui monte dans notre pays, et notre ville n'est pas épargnée. Madame LUCZAK vient de le rappeler, c'est un sujet qui est du ressort de l'État, bien sûr, mais aussi des collectivités qui ont une police municipale. Avec notre groupe Amiens Demain, nous voudrions connaître la manière dont la nouvelle majorité compte s'attaquer à ce fléau. Nous avons, bien sûr, en tête l'agression de ce jeune au couteau dans le quartier Saint-Leu au début du mois. Monsieur le Maire, au regard du rapport de la CRC, au regard de ce que vous allez nous présenter, j'ai une question simple : comptez-vous d'abord renforcer les effectifs de la police municipale ? Si oui, à quelle hauteur ? Et comment les répartiriez-vous ? Pour notre part, nous pensons toujours qu'il faut les doubler. Toujours sur ce sujet, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, la sécurité est du ressort de l'État en lien avec les collectivités. Avez-vous déjà rencontré le commissaire de la police nationale ainsi que les agents fonctionnaires de la police nationale ? Pourriez-vous éventuellement, aujourd'hui ou une autre fois, nous présenter votre rapport d'étonnement en la matière et plus spécifiquement nous éclairer sur la situation entre les effectifs théoriques et les effectifs réels du commissariat ?

Pour terminer, j'ajouterai une dernière petite question. Vous avez pris un arrêté, que nous saluons, sur l'obligation du port du casque pour les trottinettes. Avez-vous prévu une amende en cas de non-respect de cette obligation ? Quel serait le montant de l'amende ? Qui verbaliserait ? La police municipale, les ASVP ? Quelle doctrine ? Des contrôles aléatoires, des horaires fixes, en fonction des quartiers ? Quelle serait la méthode et quelles seraient les constatations ? Je vous remercie.

M. FAUVET : Merci, Madame DELÉTRÉ. Il faut doubler les effectifs de police municipale. Nous sommes là depuis un mois et demi, nous allons éviter de rester dans le même sillon, et pour paraphraser un homme politique assez connu dans ce pays : faites mieux. C'est un peu votre injonction. Nous allons essayer de faire mieux. Sur mon agenda, je vous rassure, j'ai rencontré les responsables de l'État, au premier chef les responsables de la police nationale. Donc, j'essaierai de vous éclairer de manière plus confidentielle sur les quelques faits marquants, ou en tout cas les objets qui doivent nous préoccuper dans les semaines et mois qui viennent. Il y a notamment un certain nombre de rendez-vous grand public qui nous préoccupent, notamment des manifestations sportives qui peuvent parfois déclencher des réactions difficiles à encadrer ou à anticiper, et nous en avons été victimes l'an dernier à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions. Nous sommes aujourd'hui sur ce type de travail, non pas dans l'urgence, je vous rassure, mais les leçons qui ont été tirées de tout cela nous sont aujourd'hui précieuses. Nous avons quelques rendez-vous importants cet été, toujours autour du football et d'autres événements, et l'urgence est là-dessus, en tout cas dans les relations avec l'État et sa compétence régalienne en la matière.

Sur la police municipale, un article de presse est paru récemment qui faisait état d'un certain nombre d'interrogations légitimes de la part des agents. Ils sont les premiers concernés pour mettre en œuvre les objectifs qui sont les nôtres, notamment autour de cette police de proximité, de cette hyper proximité que nous souhaitons développer, accompagner. Nous allons dialoguer avec ces premiers concernés avant de prendre un certain nombre de décisions. Des postes sont toujours ouverts et ne sont pas pourvus. Nous allons renforcer le discours en la matière pour combler ces trous dans la raquette. Un dispositif doit aussi retenir notre attention collectivement, celui des gardes-champêtres qui présentent une autonomie et des fonctions complémentaires intéressantes. Nous sommes sur un panel de décisions qui interviendront dans les prochaines

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

semaines, et peut-être même que les premières décisions budgétaires modificatives se traduiront par quelques propositions qui vous seront faites en la matière.

L'arrêté que nous avons pris et qui sera opérationnel ce lundi 25 mai inclut un volet coercitif, avec une amende prévue, non pas l'amende forfaitaire majorée, mais l'amende simple à 35 €. J'ai bien conscience que ce n'est pas à la hauteur des difficultés et des drames que nous vivons actuellement. Hier encore, un homme de 48 ans a été gravement blessé après les deux morts que nous venons de connaître. J'espère que le sentiment et la décision sont partagés dans cette assemblée, en tout cas la nécessité d'intervenir et d'agir sur ce sujet. Je compte donc sur vous, je compte sur nous, je compte sur nos agents. Dès lundi, nous donnerons aussi un certain nombre d'outils didactiques, pédagogiques, pour sensibiliser la population et les pratiquants, y compris dans les établissements scolaires. Nous sommes en train de négocier avec les autorités académiques pour diffuser ces informations. Voilà une première série de réponses. Il y aura ensuite des contrôles sur l'état de débridage, effectif ou non, de certains EDPM, les équipements de déplacement motorisés concernés, et des contrôles de vitesse seront faits de concert, ou avec les outils de la police nationale. Voilà qui devrait un peu compléter la première réponse. Monsieur DEFFONTAINES.

M. DEFFONTAINES : Je souhaite intervenir en tant que co-président du groupe de la Coopérative 'Amiens en mieux', étant donné que c'est un sujet qui, je crois, méritera plusieurs fois des interventions et délibérations dans ce conseil étant donné qu'il s'agit d'un sujet, ô combien, important. Je salue à mon tour l'arrêté que vous avez pris concernant les trottinettes électriques, suite aux drames qui ont traversé notre ville, qui n'est pas exempte de ce qu'il se passe au plan national, et j'ose espérer que l'arrêté courageux que vous avez pris fera des petits dans les autres communes des Hauts-de-France et permettra d'éviter les drames que nous n'avons que trop connus dans notre ville, et notamment cette semaine. Donc à mon tour de saluer cet arrêté.

Je voulais tout d'abord intervenir en réaction à ce rapport très intéressant qui nous permet d'avoir une vision globale sur l'état de notre police municipale, et de poser quelques recommandations. Je tiens à souligner que la CRC met en avant la complémentarité entre les deux forces de police, la police nationale et la police municipale. C'est un point sur lequel nous insistons et nous croyons profondément à ce travail de complémentarité. Malheureusement, les désengagements successifs de l'État, et pas uniquement sur la question de la sécurité, ont pour conséquence de donner aux collectivités territoriales, et notamment à notre collectivité, de plus en plus de compétences en matière régalienne et notamment en matière de sécurité. Aujourd'hui, nous souhaiterions que la collectivité puisse interpeler notamment les services de la préfecture concernant le rôle de la police nationale d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire afin de permettre justement à la police municipale d'exercer pleinement son rôle de police de proximité. Il est d'ailleurs mentionné dans ce rapport une dépendance excessive de la police nationale envers les services de la police municipale et qu'il y a un glissement progressif des missions de la police municipale vers des interventions proches de celles de la police nationale. Nous mettons donc en garde et appelons à la plus grande vigilance sur le fait que l'État doit assumer pleinement son rôle, que ce n'est pas à notre collectivité d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, mais permettre à la police municipale renforcée d'assurer ce rôle de police citoyenne de proximité, et comme nous nous y étions engagés durant la campagne municipale, lui permettre d'assurer une police du quotidien, de proximité, dans l'ensemble de nos quartiers, et notamment d'envisager la réouverture de bureaux de police, de déployer un PC mobile tel que vous l'aviez évoqué lors de la campagne municipale. En tous cas, des pistes intéressantes existent sur lesquelles vous nous trouverez, bien sûr, à vos côtés pour appuyer l'ensemble de ces politiques publiques qui permettent

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

d'assurer la sécurité et l'équilibre dans l'ensemble de nos territoires. Vous l'avez compris, nous insistons sur la complémentarité entre la police municipale et la police nationale.

M. FAUVET : Monsieur VILLALPANDO.

M. VILLALPANDO : Tout d'abord, notre groupe "Amiens pour Vous" tient à saluer le travail des policiers municipaux et des ASVP qui assurent leurs missions avec professionnalisme et engagement au quotidien dans des conditions difficiles. Rappelons-le, ce sont eux qui sont en première ligne. Concernant ce rapport de la Cour des Comptes Régionale, il confirme un constat que nous portons depuis longtemps : la police municipale a trop souvent évolué sans véritable pilotage politique clair. Aujourd'hui, les Amiénoises et les Amiénois ne se sentent plus en sécurité, c'est un fait. Pourtant, nous l'avons toujours dit, la sécurité est la première des libertés, et elle doit redevenir une priorité réelle et assumée de l'action municipale. C'est donc un véritable continuum de sécurité qu'il faut mettre en place, fondé sur la répression, la prévention et l'animation. A ce propos d'ailleurs, où en est l'armement de la police municipale ? Va-t-il enfin voir le jour ? Et pourquoi cela est-il si long ? Cela dit, vous vous en doutez, l'armement de la police municipale est, certes, un grand pas, mais il ne sera pas suffisant. Nous demandons également le renforcement des patrouilles, notamment à Saint-Leu les soirs de fête, la création d'un PC mobile - et Monsieur DEFFONTAINES vient de nous rassurer sur ce point -, d'une brigade canine, ainsi que le renforcement de la vidéo-protection et de la prévention spécialisée. Bref, vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, il est grand temps d'agir. D'autant que vous n'êtes pas sans savoir que pour le Rassemblement National, la sécurité est une priorité.

M. FAUVET : Merci. Je ne sais pas si cela amène des éléments de réponse. Un certain nombre ont déjà été fournies. Sur l'armement, les choses suivent leur cours, c'est long effectivement parce qu'il faut faire les choses avec beaucoup d'attention et de rigueur, mais aujourd'hui, le cap donné et sur lequel nous nous sommes engagés est tenu, il n'y a pas de changement de doctrine de notre part sur ce point. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur de JENLIS.

M. de JENLIS : Ce rapport, comme tout rapport de contrôle, comporte des recommandations et des pistes d'amélioration, comme cela a été dit, mais il contient surtout plusieurs constats positifs qui viennent reconnaître les choix structurants opérés durant le précédent mandat pour moderniser et renforcer notre police municipale. La Chambre reconnaît qu'Amiens dispose d'une police municipale de proximité visible et présente sur le terrain, et elle constate surtout une évolution très significative de l'activité opérationnelle de notre police municipale. Les heures de patrouille des brigades d'intervention sont passées de 4 557 heures en 2021 à 7 587 heures en 2024, et ces résultats ne doivent absolument rien au hasard. Ils sont tout simplement liés à la réorganisation que nous avons engagée lorsque nous avons fait le choix de mutualiser et de centraliser les effectifs dans un lieu unique de commandement et d'organisation. A l'époque, et encore récemment, cette décision avait suscité des critiques particulièrement virulentes de certains qui nous expliquaient que nous renoncions à la police de proximité, et que nous abandonnions les quartiers. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes démontre aujourd'hui exactement l'inverse. Il faut rappeler que les anciens postes de secteur n'étaient pas des commissariats de proximité, où l'on pouvait effectuer des démarches administratives, et qui recevaient quelques rares administrés. Les policiers municipaux n'y étaient pas présents puisqu'ils étaient, par définition, en patrouille, et ces locaux servaient principalement de points de crise et de fin de service.

La centralisation a, de toute évidence, permis une meilleure coordination des équipes, un encadrement renforcé, une mutualisation des moyens, une plus grande réactivité, et surtout davantage de temps consacré aux missions de terrain. Et les chiffres de la CRC démontrent

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

sans ambiguïté que jamais la police municipale n'a été aussi présente sur le terrain qu'après cette réorganisation. Cette mutualisation a également permis de faire évoluer profondément l'organisation du service. La CRC relève ainsi l'organisation de la police municipale autour de brigades spécialisées, et mentionne explicitement la création de la brigade de soirée en 2021. Là encore, il s'agissait d'adapter notre dispositif à la réalité du terrain. Et cette évolution s'est accompagnée du déploiement du pistolet à impulsion électrique, le PIE, mis en place en 2021. Autrement dit, bien avant la décision d'armement que j'ai prise en juin 2025, nous avions engagé une montée en puissance progressive et responsable des moyens de protection de nos policiers municipaux, et cette logique est pleinement cohérente avec le constat dressé par la CRC lorsqu'elle souligne que la police municipale d'Amiens est progressivement passée d'une police de stricte prévention à une police intermédiaire, davantage présente sur l'espace public, plus opérationnelle, capable de relever davantage d'infractions et de procéder à davantage d'interpellations.

Dans ce contexte, la décision prise en 2025 d'autoriser le port de l'arme de poing était l'aboutissement logique d'un processus de professionnalisation engagé depuis plusieurs années. Et lorsque l'on demande à des policiers municipaux d'être davantage présents sur le terrain, d'intervenir davantage, de faire face à des situations impliquant des trafics de stupéfiants, des violences ou des comportements dangereux, il est de notre responsabilité de leur donner les moyens adaptés à leur protection et à celle de la population.

Enfin, le rapport souligne également les efforts réalisés en matière d'équipements, de vidéo-protection, de coordination avec la police nationale, et d'attractivité du métier, dans un contexte national de fortes difficultés de recrutement. Alors, mes chers collègues, je crois que la lecture honnête de ce rapport conduit à une conclusion simple : oui, des améliorations restent toujours possibles, et certaines recommandations devront naturellement être mises en œuvre, mais la Chambre Régionale des Comptes reconnaît également qu'une transformation profonde de la police municipale a été engagée, une police davantage présente sur le terrain, mieux organisée, plus visible, plus réactive, mieux équipée, et plus opérationnelle. Et parmi les décisions qui ont permis cette évolution, la mutualisation des effectifs, la centralisation du commandement, la création de la brigade de soirée, le déploiement progressif du PIE, puis l'armement décidé en 2025, ont constitué les différentes étapes d'une même ambition : offrir aux Amiénois une police municipale moderne, efficace, présente dans tous les quartiers, et adaptée aux réalités de notre époque. C'est cette réalité que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes permet aujourd'hui d'établir en toute objectivité. Merci.

M. FAUVET : Merci. Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Une petite réaction sur le dernier propos de notre collègue Hubert de JENLIS. Si j'entends bien ce qui nous a été exposé, on pourrait résumer l'argument suivant : nous sommes plus proches de vous en étant plus loin du quartier. Peut-être que l'augmentation des interventions de 4 000 à quelque 7 000 sur la dernière période est le résultat d'un éloignement croissant de la police de proximité ayant favorisé une dégradation du climat et une accentuation des actes d'incivilité dans le quartier où l'on ne voyait peut-être plus cette police de proximité se promener, se balader, être au contact des habitants. Je ne veux pas accabler, mais peut-être simplement demander qu'on laisse se faire cette expérience de re-décentraliser des agents et des ASVP dans les quartiers, et puis nous tirerons un constat au bout de quelques mois pour voir si les incivilités sont toujours aussi criantes ou si elles s'atténuent avec une présence qui doit permettre de rassurer et d'établir un lien et un contact de confiance avec la population, et peut-être faire taire les incivilités ou quelques délinquants qui profitaient d'une absence de police de proximité pour se croire tout permis dans un quartier. C'est en tout cas le vœu que je

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

souhaite formuler et auquel je souhaite croire suite aux engagements pris par cette majorité, son maire, et Marie-Hélène LUCZAK en responsabilité sur les questions de sécurité.

M. FAUVET : Monsieur de JENLIS, une deuxième et dernière intervention.

M. de JENLIS : Très rapidement, Monsieur BEUVAIN, quand les heures de patrouille sont quasiment doublées, je ne comprends pas comment vous pouvez affirmer que nous étions moins présents. J'ai parlé d'heures de patrouille. Et si vous creusez un peu le fonctionnement qu'avaient ces postes de secteur auparavant, il y avait des effectifs sectorisés. Il suffisait qu'il y ait des effectifs manquants pour raison de maladie, de congé, de formation ou autre, pour que des secteurs ne soient plus patrouillés faute d'effectifs suffisants. Ça, c'est une réalité. Nous avons mutualisé parce que nous avons parfaitement intégré le fait qu'en centralisant les effectifs, nous avions plus de capacité à couvrir les secteurs. Et croyez-moi bien, dans ces postes de secteur, il ne se passait strictement rien, il y avait un ASVP qui attendait que quelqu'un veuille bien pousser la porte, et quand quelqu'un poussait la porte, c'était généralement pour un sujet pour la mairie de secteur. C'est la raison pour laquelle cet ASVP n'a pas disparu, il a été installé à l'accueil des mairies de secteur. Ces postes de secteur étaient juste des vestiaires. Il ne faut pas en faire un dogme. Pour moi, le vrai dogme, c'est le nombre d'heures de patrouille dans les secteurs, ni plus ni moins. Les faits sont têtus, les policiers municipaux étaient bien plus présents dans les secteurs en ayant centralisé que dans le cadre de l'ancien système.

M. FAUVET : Merci. Monsieur CARPENTIER.

M. CARPENTIER : La vie appartenant à ceux qui se lèvent tôt, je me suis levé tôt pour lire ce rapport de 53 pages, rapport que je trouve douloureux et qui montre que derrière beaucoup de communication lors du mandat précédent, la situation était pour moi inquiétante. Ces rapports vont être publics, et j'invite nos concitoyens à le lire et à se faire leur propre avis. Beaucoup reste à faire, et même tout reste à construire. Je ne reviendrai pas sur les propos que vous avez tenus, Monsieur le Maire, mais nous avons clairement un gros chantier pour construire une police de proximité, une police qui va être complémentaire de la police nationale, mais ne va pas la remplacer, chacun ses missions, et une police plurielle, parce que ce rapport montre de grosses lacunes dans la composition de cette police municipale, dans les effectifs. Je prendrai un exemple. J'étais avec mon collègue Bertrand CHOQUET sur les jardins familiaux hier, et les jardiniers, les personnes qui cultivent ces jardins sont en demande d'une présence plus importante. Nous devons répondre, et la tâche risque d'être complexe. Mais je ne doute pas que nous y parviendrons.

M. FAUVET : Marie-Hélène LUCZAK.

MME LUCZAK : Je connais les arguments de Monsieur de JENLIS, mais je tiens quand même à préciser que le rapport dit bien que les patrouilles étaient globalement présentes à 40% dans le centre-ville. Et si j'en crois les statistiques depuis 2021 qui m'ont été fournies, dans les autres quartiers, c'était autour de 20%. Effectivement, il y a beaucoup plus de délinquance dans le centre-ville, c'est votre argument et je l'entends, c'est également l'argument de la préfecture et je l'entends. Dans les quartiers prioritaires, c'est surtout la police nationale qui intervient au gré des difficultés rencontrées. Nous avons l'ambition de remettre de la police de proximité dans ces quartiers, sans désorganiser, nous en sommes bien conscients. Vous avez bien mis une police de proximité, une police urbaine en centre-ville, nous sommes d'accord. Je l'ai rencontrée dernièrement et les commerçants sont bien plus rassurés et plutôt satisfaits de cette police de proximité. Et d'ailleurs, les ASVP qui circulent me disent aussi qu'il y a maintenant un lien de

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

confiance, et c'est ce que nous voulons retrouver dans les quartiers, parce que la police n'est pas visible dans les quartiers.

M. FAUVET : Je vous propose d'en rester là pour ce rapport qui sera disponible en ligne. Nous invitons nos concitoyens à le consulter.

DONT ACTE

M. FAUVET : Je vais faire quelque chose d'un peu inhabituel que j'ai omis de faire tout à l'heure avant que nous déroulions l'ordre du jour plus habituel de notre Conseil. Des drames ont frappé nos concitoyens qui circulaient sur des trottinettes, mais il y a eu d'autres disparitions assez douloureuses cette semaine et je souhaiterais que nous observions un petit temps de recueillement pour célébrer la mémoire de Marie-Claude DELABRE, l'ex-présidente du Comité de quartier du Faubourg de Hem. Nous nous associons aussi à la peine de notre ancien collègue Stéphane DESCOMBES. Je vous invite à vous lever pour cette minute de recueillement.

(Minute de silence).

M. FAUVET : Les procès-verbaux des séances des 27 mars et 9 avril 2026 ont été mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée. Y a-t-il des observations sur ces procès-verbaux ?

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2026. APPROBATION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2026. APPROBATION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

M. FAUVET : Conformément à la délibération en date du 27 mars 2026 m'accordant la délégation de compétences dans les formes prévues par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 13 avril et le 5 mai 2026. Y a-t-il des observations ? Madame DÈCLE.

MME DÈCLE : Juste une remarque sur le point 26.041 qui concerne la passerelle Samarobriva, Ce projet date de 2021, pour un coût de 4,7 M€, dont 3,4 M€ de la Ville. Un énième avenant synonyme de malfaçons. Ce projet est très compliqué. En 2026, des choses doivent encore être faites dessus. Il serait pertinent de tirer des leçons de ce projet qui date de l'ancienne municipalité afin d'éviter ce type de dérive budgétaire. Encore 100 k€ partis.

M. FAUVET : Merci pour votre vigilance qui me permet de dire à propos de cette passerelle, qui est quand même une magnifique réussite architecturale, que nous allons candidater au prix Eiffel, et peut-être gagnerons-nous en notoriété ce que nous avons dépensé en monnaie sonnante et trébuchante. Madame DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ : Comme les décisions du Maire ne passent pas en commission, je me permets une petite question. Vous avez signé en date du 13 avril une attribution de marché en procédure

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

adaptée au sujet du parc de la Hotoie. Cela nous interroge. Pourquoi choisir des fournisseurs alors même que vous avez annoncé une concertation sur le sujet avant de poursuivre la transformation du parc telle qu'elle était programmée ?

M. FAUVET : Il s'agissait de l'étape liée aux études environnementales, incontournables avant d'aborder les phases plus dures qui seront, elles, soumises à l'avis et à la consultation des habitants. Pour aborder cette étape, il nous faut effectivement cette photographie très précise sur le plan environnemental. Pas d'autres remarques sur ces décisions ?

DONT ACTE

7 - COMMISSION D'ETUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.

M. FAUVET : Par délibération du Conseil municipal du 9 avril dernier, l'assemblée a déterminé la composition des 4 commissions d'étude préalables à l'instance délibérante. Il convient de procéder à quelques ajustements dès à présent. C'est pourquoi je vous propose de fixer de nouveau la composition des commissions comme il vous est présenté sur les grands écrans. Il y a eu ces ajustements parce que peut-être y avait-il eu un peu de précipitation sur la candidature de certains élus municipaux dans certaines commissions alors qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas y être. S'il n'y a pas de remarque, ce document vous sera mis à disposition.

Finances	
1	M. Félix BODOULÉ SOSSO
2	M. Thomas HUTIN
3	M. Léon DEFFONTAINES
4	M. Arthur LALAN
5	M. Maxime GIGNON
6	M. Logan BRAGUE
7	Mme Zoé DESBUREAUX
8	M. Nicolas CARDOT
9	M. Laurent BEUVAIN
10	M. Hubert de JENLIS
11	M. Thomas LHERMITTE
12	M. Jean-Christophe LORIC
13	M. Damien TOUMI
14	M. Cyril CLÉRENTIN

Solidarités	
1	Mme Nina BRAY
2	Mme Martine TEKAYA
3	Mme Sylvie DELÉPINE
4	Mme Anne-Sophie VOZARI
5	Mme Sylvie BAILLON
6	Mme Anne-Marie POULAIN
7	Mme Assia NOUAOUR
8	Mme Hélène DELATTRE
9	M. Jean-Claude ESTER
10	Mme Louise BOYARD
11	M. Jean-Christophe LORIC
12	Mme Zelmire PRÉVOST
13	Mme Hélène LEPLAT

Éducation et émancipation	
1	Mme Esra ERCAN
2	Mme Hayat MATBOUA
3	M. Gauthier DE CLERCK
4	M. Karl TOURAIS
5	M. Benoit CARPENTIER
6	M. Goulven BLANCHARD
7	M. Fabien DOREMUS
8	Mme Catherine VANACKER
9	Mme Laurence ALEXANDRE
10	M. Bruno BIENAIMÉ
11	Mme Hélène RIPOLL
12	Mme Constance DÈCLE
13	Mme Hélène LEPLAT

Cadre de vie	
1	Mme Marie Hélène LUCZAK
2	M. Tarek BAÏS
3	Mme Océane SERMADIRAS
4	M. Bertrand CHOQUET
5	M. Gautier GENTE
6	Mme Dolorès ESTEBAN
7	Mme Vanessa CHAUVIN
8	Mme Aurélie LE CARLIER
9	Mme Cécile DELLENBACH
10	M. Stéphane DIBOUNDJÉ
11	M. Thomas LHERMITTE
12	M. Bruno BIENAIMÉ
13	Mme Hélène RIPOLL
14	M. Bruno VILLALPANDO
15	Mme Julia BELLINA

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
Mmes DELÉTRÉ, ZEITOUN et M. SAVREUX se sont abstenus.

8 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Nous avions reporté ce point lors du précédent conseil. Il s'agit de présenter, pour la Commission communale des Impôts directs, une liste de 32 commissaires, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants dans laquelle la Direction Départementale des Finances Publiques nommera alors 8 titulaires et 8 suppléants. Le Maire ou le délégué assure la présidence de la commission, en plus de ces 32 commissaires désignés.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Je vous propose d'approuver la liste des représentants appelés à siéger au sein de cette commission, dont le détail est projeté sur les écrans.

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
M. Hubert LOURDELLE	M. Stéphane DIBOUNDJÉ
M. Jacques LESSARD	Mme Laurence ALEXANDRE
M. Thomas HUTIN	Mme Vanessa CHAUVIN
M. Léon DEFFONTAINES	Mme Dolorès ESTEBAN
Mme Zoé DESBUREAUX	M. Tarek BAÏS
M. Maxime GIGNON	M. Fabien DORÉMUS
Mme Aurélie LE CARLIER DE VESLUD	M. Arthur LALAN
Mme Nina BRAY	Mme Sylvie BAILLON
M. Laurent BEUVAIN	Mme Hélène DELATTRE
M. Benoît CARPENTIER	M. Jean-Claude ESTER
M. Logan BRAGUE	M. Bertrand CHOQUET
Mme Hélène RIPOLL	Mme Anne-Sophie VOZARI
Mme Esra ERCAN	M. Thomas LHERMITTE
Mme Assia NOUAOUR	Mme Hayat MATBOUA
Mme Catherine VANACKER	Mme Sylvie DELÉPINE
M. Gautier GENTE	Mme Océane SERMADIRAS

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - SEMOP AMIENS ENERGIES. CONSEIL D'ADMINISTRATION. COMITE STRATEGIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Lors de notre séance du 9 avril dernier, les membres appelés à siéger au conseil d'administration et au comité stratégique de la SEMOP Amiens Energies ont été désignés. Je vous propose d'abroger la précédente délibération et de redésigner ces représentants compte tenu de la nécessité de procéder à quelques ajustements. Je vous propose ainsi de désigner MM. CHOQUET, BEUVAIN et BODOULÉ SOSSO pour qu'ils représentent la Ville d'Amiens en qualité de titulaires au sein du conseil d'administration et M. BRAGUE en qualité de suppléant. Il convient également d'autoriser MM. CHOQUET et BODOULÉ SOSSO à présenter leur candidature respectivement à la présidence et à la vice-présidence de ce conseil d'administration.

S'agissant du comité stratégique, je vous propose de désigner M. BODOULÉ SOSSO pour siéger en représentation de la collectivité et de l'autoriser à présenter sa candidature à la présidence de ce même comité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
MM. BRAGUE, BEUVAIN, CHOQUET et BODOULÉ SOSSO n'ont pas pris part au vote.

10 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES. PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS RETRAITES. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

M. FAUVET : Le Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole (COS) assure la gestion du versement de la prime de fin d'année, d'un montant de 153 €, attribuée aux agents retraités des services municipaux. La participation financière de la Ville est limitée aux agents partis en retraite jusqu'en 1996 inclus. Les retraités postérieurs à cette date ne sont pas éligibles à cette aide.

La participation financière est ainsi répartie comme suit :

- la Ville d'Amiens contribue à hauteur de 83,08 €,
- le COS à hauteur de 69,92 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la présente délibération et d'autoriser la signature de la convention afférente attribuant une subvention de 20 936,16 € au Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole, correspondant à la participation de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - 43, RUE ALEXANDRE DUMAS. TRAVAUX DE REMISE EN PEINTURE DES PIGNONS. CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS.

M. FAUVET : La Ville d'Amiens est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 43, rue Alexandre Dumas, regroupant plusieurs services de la collectivité. La parcelle voisine, située au 41, rue Alexandre Dumas et appartenant à la SAS Les Coteaux, fait actuellement l'objet d'un projet de construction d'un complexe hôtelier comprenant deux hôtels, un restaurant et des parkings, dont l'ouverture au public est prévue en partie en juillet 2026.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la collectivité envisage la réalisation de travaux de remise en peinture des pignons de deux bâtiments. Afin d'améliorer l'intégration visuelle des nouvelles constructions dans leur environnement, le propriétaire voisin propose d'y contribuer financièrement dès à présent.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention d'offre de concours à intervenir, permettant à la collectivité une recette prévisionnelle de 40 900,10 € TTC. Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - AGENCE PROFESSIONNELLE RETRAITE. LA BRETESQUE, 2, PLACE VOGEL. LOCATION DE 24 CAVES. REGULARISATION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. BAIL CIVIL.

M. FAUVET : Le bâtiment La Bretesque est situé 2, place Vogel. Il est notamment composé de 7 lots de copropriété qui appartiennent à la Ville d'Amiens. Les autres lots correspondent à des logements appartenant à l'Alliance professionnelle retraite – AGIRC ARRCO. Toutefois, la collectivité a constaté, courant 2025, que les lots 3, 4 et 5 de ce bâtiment, situés au sous-sol et appartenant à la Ville, étaient occupés pour un usage de caves par les locataires de l'APR. Cette occupation ne peut toutefois pas faire l'objet d'une datation.

Je vous propose ainsi d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec cet organisme afin de fixer le montant du solde de tout compte dû à la collectivité, en remboursement des charges de copropriété réglées par la Ville d'Amiens pour ces 3 lots. Après négociations avec l'APR, cette somme a été arrêtée à 7 044,54 € pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

En outre, et afin de permettre une occupation de ces lieux en bonne et due forme par les locataires, je vous propose d'approuver le bail civil pour la mise en location de ces trois lots, représentant au total 24 caves, moyennant un loyer annuel consenti de 5 760 € TTC hors charges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.

M. FAUVET : L'article L.1612-30 du Code Général des Collectivité Territoriales dispose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la version figurant en annexe de la présente délibération, précisant notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à leur caducité et à leur annulation. Y sont également précisées les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Il s'agit bien sûr d'une mouture qui pourra évoluer par la suite, auquel cas son approbation vous sera alors soumise lors d'une prochaine séance. Nous sommes sur quelque chose d'identique à ce qui existait précédemment. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. FAUVET : Madame VOZARI est appelée à me représenter au Musée de Picardie pour l'organisation d'une rencontre citoyenne à l'occasion de la Journée nationale d'accès aux droits 2026. Elle va donc devoir quitter la séance et je lui passe dès à présent la parole afin qu'elle puisse présenter le point 31 avant son départ.

31 - ASSOCIATION LA FABRIQUE D'IMAGES. FESTIVAL DU FILM D'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE. FFEVAS. EDITION 2026. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE.

M. FAUVET : L'association La Fabrique d'Images a organisé du 4 au 7 mai 2026 la seconde édition du Film d'Education à la Vie Affective et Sexuelle à Amiens. Le projet visait à sensibiliser les jeunes et le grand public, notamment dans les établissements scolaires, aux enjeux liés à la vie affective et sexuelle, notamment en matière de consentement, de prévention des violences sexistes et sexuelles et d'égalité entre les sexes.

L'édition 2026 est caractérisée par un élargissement du public, puisqu'au-delà des jeunes écoliers, des jeunes en insertion notamment ont assisté au festival. Ainsi, le nombre de bénéficiaire était estimé à 1 400 personnes cette année, contre 700 en 2025. C'est en ce sens, que je vous propose d'accorder une subvention complémentaire de 7 000 € à cette association pour l'édition 2026, sachant qu'une première subvention de 2 500 € a été attribuée à l'association dans le cadre d'une première répartition en début d'année 2026. Une convention est à approuver et je vous propose de m'autoriser à la signer.

J'ai bien conscience que cette proposition intervient après l'édition, mais le temps nous a dépassés et c'est pourquoi je ne vous soumets la délibération qu'aujourd'hui.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

14 - ASSOCIATION ON A MARCHE SUR LA BULLE. PRIX DE LA BANDE DESSINEE DES ECOLES. QUATRIEME EDITION. SUBVENTION. ANNEE.2026. CONVENTION.

MME ERCAN : Je vous propose d'accorder à l'association On a Marché sur la Bulle une subvention de 50 000 € pour la quatrième édition du Prix "Bande dessinée des écoles" et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Ce sont 15 classes amiénoises issues de 5 établissements différents qui se verront proposer à la lecture une sélection d'albums de bande dessinée issus des publications qualitatives de l'année. Sur les 5 secteurs de la ville, les interventions en classe menées par les intervenants extérieurs permettront un travail croisé avec notamment trois interventions animées par un médiateur de l'association On a Marché sur la Bulle, puis une quatrième animée par une éditrice des éditions de la Gouttière. Enfin, la dernière intervention après des classes permettra la rencontre entre les enfants et un auteur de bande dessinée. Chaque élève membre du jury votera pour son album favori afin d'identifier l'album lauréat de l'année. A l'issue de la nomination, l'auteur ou les auteurs lauréats seront invités en juin à rencontrer les élèves membres du jury sur le site des Rendez-vous de la Bande Dessinée d'Amiens.

C'est à cette occasion que seront distribués 450 albums de la bande dessinée lauréate de cette édition, offerts aux membres du jury en contrepartie de leur travail de lecture et d'analyse.

M. FAUVET : Y a-t-il des remarques, des questions ?

MME ERCAN : Je précise que l'augmentation de budget est justifiée par le fait que l'on passe de 5 à 15 classes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON-SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. DEFFONTAINES : Il s'agit ici d'une subvention que les vétérans de cette assemblée auront peut-être reconnue étant donné qu'elle passe régulièrement en conseil municipal. Je profite de cette délibération pour saluer le travail exceptionnel mené par les commerçants non-sédentaires, notamment dans l'ensemble des marchés de notre Ville. Ils sont des acteurs essentiels à l'attractivité de notre territoire, et les marchés sont particulièrement appréciés par l'ensemble de nos habitantes et habitants. Et la nouvelle majorité non seulement poursuivra le travail enclenché sous la précédente mandature, mais surtout travaillera à la valorisation des marchés de proximité, notamment dans l'ensemble des quartiers de notre Ville. En tout cas, nous serons particulièrement vigilants sur ce point.

La présente délibération vise à accorder une subvention à la Chambre Syndicale des Commerçants non-sédentaires de la Somme. Ce syndicat est représentatif et reconnu par l'ensemble des collectivités territoriales regroupant ces commerçants non-sédentaires, celles et ceux qui travaillent sur les marchés de notre Ville. J'ai d'ailleurs participé à leur assemblée générale qui s'est tenue en début de semaine, et cette subvention vise à permettre à cette association de rendre plus attractifs leurs marchés par des événements ponctuels, notamment lors de la Fête des Mères, lors des fêtes de fin d'année, pour attirer davantage encore d'Amiénoises et d'Amiénois, et plus généralement des personnes en déplacement sur notre territoire.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Nous vous proposons d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2026 à la Chambre Syndicale des Commerçants non-sédentaires de la Somme. J'ajoute qu'une fois que ces missions seront réalisées, nous pourrons, en commission, voire en Conseil si vous le souhaitez, mettre à votre disposition le compte rendu de ces événements et ce qu'ils ont permis dans ces différents marchés.

M. FAUVET : J'en profite pour remercier le travail que Madame NOUAOUR et Monsieur DEFFONTAINES ont réalisé pour l'atterrissage futur du plus grand marché du Nord de la France, celui du Colvert. Je salue également le travail des équipes qui suivent l'aménagement du chantier de ce nouveau parc qui va accueillir tout autour le tracé définitif du marché. Le calendrier sera tenu et je pense que l'an prochain, nous serons dans une configuration quasi-définitive pour ce marché, qui reste l'un des poumons de notre Ville. Y a-t-il des interventions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - PROJET COLOS ETE. ASSOCIATION JPA 80. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME MATBOUA : Comme vous le savez, nous faisons face aujourd'hui à une réalité que nous connaissons tous. De nombreux enfants ne partent pas en vacances et cette situation touche particulièrement les familles les plus modestes. Les vacances ne sont pas uniquement un moment de détente, elles constituent un temps fondamental dans le développement des enfants. Elles permettent de découvrir de nouveaux environnements, d'apprendre à vivre en collectivité et de développer son autonomie. Pour certains enfants, ces séjours représentent même leur seule expérience hors du cadre familial et scolaire.

Dans ce contexte, la Ville d'Amiens souhaite soutenir le projet Colos Eté 2026 porté par l'association Jeunesse en Plein Air de la Somme. Ce projet vise à permettre à 150 enfants et adolescents amiénois âgés de 6 à 17 ans de partir en colonie de vacances durant l'été 2026. Le dispositif prévoit l'organisation de 8 séjours répartis entre juillet et août d'une durée comprise entre 6 et 14 jours, dans des environnements variés : la mer, la montagne, et la campagne. Ces séjours proposent une grande diversité d'activités - sportives, culturelles, environnementales et collectives - qui constituent de véritables outils éducatifs.

Pour nous, soutenir ce projet, c'est faire un choix politique clair, celui de placer la jeunesse et l'égalité des chances au cœur de notre action. Conformément aux engagements pris devant les Amiénois, ce projet s'inscrit ainsi dans une triple ambition. Tout d'abord, une ambition sociale. Favoriser l'accès aux vacances pour tous afin de réduire les inégalités et garantir une véritable mixité sociale. Ensuite, une ambition éducative. Les séjours reposent sur un projet éducatif structuré, visant à développer l'autonomie des jeunes, à renforcer leur capacité à vivre en groupe, et à leur permettre de devenir des citoyens responsables. Et enfin, une ambition territoriale. Ce projet contribue à la cohésion sociale, soutient les familles amiénoises, et s'inscrit dans la politique jeunesse de la collectivité.

Le budget global du projet s'élève à 183 864 €. La participation sollicitée auprès de la Ville d'Amiens est de 148 514 €. Le financement est complété par des aides de la CAF, et la participation des familles adaptée aux revenus. Ce budget correspond à des séjours tout compris, incluant l'hébergement, le transport, la restauration, les activités, l'encadrement et la sécurité. La subvention est encadrée. 70% sont versés au début du projet, et le solde après présentation d'un bilan garantissant un contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Je tiens enfin à souligner que ce projet est porté par des partenaires reconnus : la JPA 80, la Ligue de l'Enseignement, et l'Education Jeunesse Aisne. Il a également été élaboré avec la CAF de la Somme, ce qui garantit sa cohésion sociale et financière. Ce projet n'est donc pas une simple dépense publique, il s'agit d'un choix politique assumé et d'un investissement dans la jeunesse parce que permettre à un enfant de partir en colonie de vacances, c'est lui donner une opportunité de grandir.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 148 514 € à la JPA 80 ainsi que la convention associée afin de permettre la mise en œuvre du projet.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions ? Monsieur BIENAIMÉ et Madame BELLINA.

M. BIENAIMÉ : Madame l'adjointe, mes chers collègues, je voudrais d'abord saluer la belle idée de faire partir des enfants en vacances. Monsieur le Maire, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre projet pour Amiens durant cette campagne pour les municipales, vous y rappelez avec fierté votre long parcours au sein des mouvements éducatifs populaires, vos combats chez Léo Lagrange pour, je vous cite, "les vacances pour tous et l'accès des familles les plus défavorisées". Si l'on croise les chiffres de l'INSEE, les chiffres du CRÉDOC et les rapports de notre CCAS sur la privation de vacances pour les enfants, on peut estimer que 10 000 enfants seraient privés de vacances pour des raisons financières à Amiens chaque année.

En nous proposant un dispositif à 1 000 € par enfant pour seulement 150 enfants, vous passez du concept de vacances pour tous à des vacances pour quelques-uns. Je refuse de croire, Monsieur le Maire, que l'ambition de l'ancien responsable de l'éducation populaire que vous êtes se résume aujourd'hui à une forme de loterie sociale de 150 tickets pour 10 000 enfants. Comment financer cette promesse ? Car à 1 000 € par enfant, le calcul est cruel. Pour que cette mesure soit autre chose qu'un coup d'éclat sans lendemain, il faudra engager des millions d'Euros, et le calcul est simple : 1 000 € pour 10 000 enfants, cela représentera 10 millions d'Euros sur le mandat. Si vous ne le faites pas, vous admettez que cette mesure est un *one shot* de communication. Si vous prétendez le faire, ce qui a l'air d'être le cas, vous risquez d'engager la Ville dans une impasse budgétaire. Alors, la loi de décentralisation est claire, et la bonne gestion des deniers publics l'est tout autant. Le rôle d'une municipalité, c'est le droit commun, c'est le quotidien, c'est la proximité, ce sont nos accueils de loisirs, nos structures de quartier, nos parcs, nos piscines. C'est permettre à chaque petit Amiénois de passer un bel été à Amiens. L'organisation de séjours longs, elle, relève de la compétence de structures spécialisées : l'Etat, les dispositifs de la CAF, les comités d'entreprise, mais pas de la mairie.

Aussi, Madame l'adjointe, pour rassurer les parents et les enfants qui n'auront pas la chance de partir cet été, notre groupe vous demande d'ici le prochain conseil, de présenter, pour que chaque Amiénois soit pleinement informé, un plan de programmation pour les six prochaines années. Et je vous demande aussi de répondre à 3 questions. Comment allez-vous prioriser ces départs sans tomber dans l'arbitraire ? Quelle est la courbe de montée en charge pour les 9 850 enfants restants aujourd'hui ? Et quel arbitrage budgétaire assumerez-vous pour financer cette promesse ?

Notre groupe votera blanc car nous refusons de faire de l'obstruction politicienne sur le bonheur des enfants, mais nous refusons aussi de cautionner une méthode qui ressemble à de la précipitation. Et pour l'instant, cette méthode est injuste et hors cadre réglementaire.

MME BELLINA: J'ai envoyé cet après-midi un amendement, je ne sais pas si vous en avez pris connaissance avant le Conseil municipal, si vous avez la possibilité de l'afficher ou s'il faut que

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

je le lise. Je vais quand même vous le lire. Il est proposé d'insérer un article additionnel à ce qui est rédigé. "La convention visée à l'article 3 devra prévoir que la sélection des enfants bénéficiaires s'effectue selon une répartition des places entre plusieurs tranches de quotient familial afin de garantir la mixité sociale des séjours. Ni le seul ordre d'inscription ni le seul tirage au sort ne peuvent constituer le critère exclusif de sélection. Les modalités de cette répartition sont transmises à la Ville avant le début du séjour". En fait, nous ne remettons pas en cause cet élément du programme que vous avez mis en place, mais nous voudrions, pour garantir la mixité sociale que vous souhaitez, réorganiser cela en fonction du quotient familial pour que ce ne soit pas le premier arrivé premier servi. Comme vous évoquez la mixité sociale, il faut que tous les quartiers soient concernés, toutes les tranches sociales également.

M. FAUVET : C'est une saine remarque et je demande à Madame MATBOUA de vous répondre.

MME MATBOUA : Merci, Madame BELLINA, pour votre proposition. Si ce n'est pas explicite dans la rédaction de votre amendement, son propos induit l'introduction de quotas, mais cela ne nous semble pas souhaitable pour deux raisons. D'une part, si dans une tranche le quota n'est pas atteint, cela fragilise le projet. Ensuite, la notion de mixité sociale est, certes, un aspect intéressant que peut induire ce projet, mais la délibération et la convention telles que rédigées ne l'empêchent nullement. Et l'objectif de ce projet reste avant tout de permettre à des jeunes qui ne partent pas en vacances de voyager en soutenant leur famille. Il serait non seulement contre-productif de priver ces publics de places par l'introduction de quotas, mais de plus, l'argent public n'a pas non plus vocation à financer les vacances de personnes ayant les moyens de se les payer. C'est pourquoi nous nous positionnons contre cet amendement.

M. FAUVET : Nous allons apprendre en marchant, Madame BELLINA, sur ce sujet, mais je partage une partie de vos préoccupations sur la nécessité de ne pas verrouiller. Oui, nous sommes pris par la précipitation, Monsieur BIENAIMÉ, vous étiez encore assis sur les bancs ici il y a quelques semaines et force est de constater que les 10 000 enfants vous attendraient encore pour partir en vacances. En tout cas, aujourd'hui, c'est une première proposition, j'ai bien conscience qu'elle est peut-être déséquilibrée, insuffisante, qu'elle a été construite rapidement, avec ce qui restait de disponible sur ce qu'il faut bien appeler un marché, sachant qu'aujourd'hui, la plupart des structures de l'économie sociale et solidaire ont été fragilisées et ne peuvent pas organiser en quelques semaines les longs et nombreux séjours que nous avons connus, et tout cela est aujourd'hui régi par des règles concurrentielles qui nous handicapent. Pour vous rassurer sur le coût mentionné, celui-ci ne tient pas compte effectivement de la participation de la CAF que nous estimons déjà à plus de 60 000 €, ni de la participation des familles. Le reste à charge de la Ville sera donc plutôt aux alentours de 100 000 € si ces recettes sont confirmées, et elles le seront certainement. Nous sommes sur des séjours plutôt d'une durée variable de 5 à plus de 10 jours, donc pas sur des mini camps, et nous avons aujourd'hui près de 500 enfants qui partent déjà en séjour dans les structures normales, tels que les volumes existants seront reconduits cet été. 400 autres vont partir en mini camps, et bien d'autres initiatives que vous n'avez pas manqué de souligner. Il s'agit pour nous de renforcer la capacité à voyager, à partir, parce qu'il n'y a pas que l'adage populaire selon lequel les voyages forment la jeunesse, il y a aussi de nombreuses études qui ont montré tous les bienfaits, les leviers de ces déracinements et de ces découvertes. Donc, oui, nous allons progresser, nous allons continuer à multiplier les séjours pour qu'il y ait de moins en moins d'enfants qui ne partent pas en vacances. Monsieur SOSSO.

M. BODOULÉ SOSSO : Monsieur BIENAIMÉ, cher collègue, je me réjouis que vous mettiez en balance les questions financières autour de ce projet qui nous ont également interrogés. Une piste est toujours à l'étude et nous semble pertinente pour financer ce projet, c'est la réduction

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

assez importante des frais et surtout des dépenses liés au cabinet du Maire. En l'occurrence, on a prévu une centaine de milliers d'Euros, ce qui couvre l'entièreté du projet, puisque nous avons fait preuve d'un peu plus de rigueur en comparaison du dernier cabinet, du moins sur les salaires des collaborateurs qui sont bien plus connectés à la réalité.

M. BIENAIMÉ : Je vous rappelle que dans mon postulat de départ, je saluais l'action, et nous sommes tous d'accord sur le fait que des enfants qui partent en vacances, c'est forcément très positif. J'insisterai sur un point. S'il y a une idée à retenir dans mon propos, et ma question est simple : qu'allez-vous faire des 9 850 autres enfants qui ne partent pas en vacances ? C'est la seule question que je vous demande de garder en tête, et si vous pouvez revenir avec une réponse la prochaine fois, j'en serais ravi.

M. FAUVET : La réponse, vous la connaissez, vous l'avez en partie mise en œuvre avec un certain nombre de dispositifs parfaitement reconduits aujourd'hui, et pour certains parfaitement calibrés. Ce n'est peut-être pas le cas partout, mais nous avons aujourd'hui des ALSH, des CAJ, des centres sportifs, une offre associative qui va se dérouler tout l'été, les opérations au Grand Marais et à Saint-Pierre qui vont tourner. Nous complétons cette offre pour que certains qui ne bougent pas, qui ne peuvent pas quitter Amiens, puissent le faire.

M. BIENAIMÉ : Je crois que nous ne nous sommes pas compris, Monsieur le Maire. Ma question n'est pas de savoir comment on organise ce qui existe déjà et comment on l'amplifie, ma question est de savoir comment nous allons faire pour faire partir les 9 850 autres enfants.

M. FAUVET : J'avais pris l'engagement de faire partir 10 000 personnes. Madame BELLINA.

MME BELLINA : Je voudrais revenir sur l'amendement que nous proposons. Je comprends que nous soyons serrés au niveau du timing. Vous parlez de quotas, je comprends bien, mais en fonction des quotients familiaux, c'est vertueux pour tous les enfants, qu'ils soient de milieux favorisés ou moins favorisés, qu'il y ait cette mixité sociale. Je suis navrée, mais si l'amendement n'est pas accepté, nous allons rejeter cette délibération car je considère qu'il est très important.

M. FAUVET : Madame DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ : Pour avoir été précédemment adjointe au maire en charge de la jeunesse et pour avoir dû faire face à une opposition constante et régulière de l'opposition, pourtant je sais que ce sont de nombreuses heures de travail passées à résoudre toutes les difficultés liées au principe d'égalité, notamment pour éviter tous ces sujets de discrimination et d'égal accès aux services et aux propositions pouvant être faites, y compris par une collectivité sur des compétences non obligatoires mais parfois nécessaires. Lorsque j'ai découvert, comme mes autres collègues, que vous travailliez sur ce sujet, j'ai évidemment été séduite par la proposition qui, néanmoins, intervient, à mon sens, de manière précipitée. Je ne sais pas comment vous avez pu en si peu de temps organiser ce type de séjour. Il y a trop d'inconnues à mon sens, notamment au sujet du principe d'égalité. On ne sait pas quelles seront les familles concernées. Je ne dis pas que la proposition de séjour n'est pas une bonne chose, mais je dis simplement que le sort des enfants est beaucoup trop précieux pour faire l'objet de décisions précipitées. A ce titre, tant que des réponses plus précises n'auront pas été apportées, je ne pourrai pas, et le groupe Amiens Demain ne pourra pas non plus, voter pour.

M. FAUVET : Donc ils ne partiront pas. C'est assez cocasse.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

MME RIPOLL : Beaucoup de points ont été évoqués sur ce sujet. Un point me vient à l'esprit et j'aimerais savoir si vous y avez réfléchi. Je trouve fantastique de pouvoir emmener un maximum d'enfants en vacances, c'est certain, mais mer, montagne et campagne… nous n'avons pas la montagne à Amiens, dans les Hauts-de-France non plus, mais pour campagne et mer, je pense que l'on peut faire un peu plus proche que ce qui est proposé. A l'heure de la conjoncture économique actuelle où le carburant augmente, et où l'on sait que la grosse part du voyage est constituée des frais de déplacement, est-il possible de proposer des séjours peut-être un peu moins loin où la part des transports est moins coûteuse, ce qui permettrait peut-être de financer plus d'enfants au départ chaque année.

M. FAUVET : Les associations organisatrices sont, vous vous en doutez, convaincues de ce que vous avancez, privilégier les transports collectifs. Je pense que nous ne serons certainement pas aussi exemplaires que nous le souhaiterions. Et je le redis, nous assumons d'avoir construit cela un peu dans l'urgence, et la capacité à avoir des places disponibles explique aussi la position géographique des séjours proposés. Néanmoins, je pense qu'il ne faut pas manquer d'ambition en la matière, le transport ferroviaire et d'autres solutions sont aujourd'hui tout à fait satisfaisants en matière d'impact carbone pour qu'ils ne soient pas cantonnés à rester à proximité immédiate de notre région. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur de JENLIS.

M. de JENLIS : Je suis surpris de ne voir dans la convention aucun objectif en nombre d'enfants qui doivent partir. Certes, il y a le montant de la subvention, 148 514 €, mais dans l'objet de la convention et dans la convention elle-même, il n'est précisé à aucun moment le nombre d'enfants qui doivent partir. Il n'y a pas d'objectif chiffré, ce qui me surprend.

M. FAUVET : 150.

M. de JENLIS : Ce qui engage les parties, à savoir la collectivité et JPA, qui sont les deux signataires, c'est la convention. N'y voyez pas malice dans mon propos. Je suis surpris que dans la convention passée avec eux ne soit pas indiqué, en parallèle de la subvention, le nombre d'enfants qui doivent partir.

M. FAUVET : Comptez sur notre vigilance pour que l'on ne nous facture pas des places non occupées ou des séjours non consommés. Effectivement, peut-être y a-t-il un manquement ou un détail à ajouter, mais je n'ai aucun doute que c'est à la fois l'état d'esprit et les conditions du dialogue mené avec les organisateurs de séjours. Monsieur CARPENTIER.

M. CARPENTIER : Je suis très surpris, car des commissions existent et beaucoup de questions posées ce soir relèvent de la commission et peuvent être posées dans la commission. Loin de moi l'idée de dire qu'il ne faut pas débattre, c'est extrêmement intéressant à divers points de vue, mais si nous voulons battre le record de notre premier conseil municipal, si nous voulons être un peu plus performants en commission, cela éviterait parfois des débats qui s'allongent et se rallongent.

M. FAUVET : Dernière intervention, Monsieur VILLALPANDO.

M. VILLALPANDO : Il est vrai, Monsieur CARPENTIER, qu'en commission notre groupe avait demandé un certain nombre de documents budgétaires qui n'ont pas été fournis lors de ce conseil afin d'affiner les conditions de transparence du financement qui, pour nous, ne sont pas réunies pour voter. Notre groupe est, bien sûr, pour, nous n'allons pas nous opposer, mais nous aimerions que soit noté au procès-verbal que nous n'avons pas obtenu ces documents budgétaires.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

M. FAUVET : C'est en cours. Nous ne les avions pas disponibles immédiatement, et nous avons agi dans l'urgence. Vous les aurez sans coup férir. Je soumets aux voix l'amendement soumis par Madame BELLINA. Un certain nombre de réponses ont été apportées.

AMENDEMENT REJETE

Observations :
M. FAUVET, Mme ERCAN, M. DEFFONTAINES, Mme MATBOUA, M. BAÏS, Mme DELÉPINE, M. ESTER, Mme LUCZAK, M. GIGNON, Mme VANACKER, M. de CLERCK, Mme BRAY (pouvoir à Mme DESBUREAUX), M. CHOQUET, Mme SERMADIRAS, M. BEUVAIN, Mme VOZARI, M. GENTE, Mmes TEKAYA, CARTON POULAIN (pouvoir à Mme VANACKER), ALEXANDRE, BAILLON, ESTEBAN, MM. BLANCHARD, DIBOUNDJE, HUTIN, Mmes CHAUVIN, DELATTRE, LE CARLIER de VESLUD (pouvoir à M. GIGNON), M. TOURAIS, Mme NOUAOUR, MM. DOREMUS, CARPENTIER, Mme DESBUREAUX, M. LALAN, Mme DELLENBACH, MM. BRAGUE, BODOULÉ SOSSO, CARDOT ont voté contre.

M. FAUVET : Je mets aux voix la délibération qui reste donc dans son état initial.

Observations :
MM. de JENLIS, BIENAIMÉ, LORIC, Mmes RUIN, RIPOLL, BOYARD, M. LHERMITTE (pouvoir à Mme RIPOLL), Mme DELÉTRÉ, M. SAVREUX, Mme ZEITOUN, se sont abstenus.
Mme BELLINA, M. CLÉRENTIN, Mme LEPLAT, ont voté contre.

ADOPTE

17 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 3EME REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. BAÏS : Pour l'organisation de l'édition 2026 du festival "Voyage au cœur de l'été", qui se déroule maintenant depuis plus de vingt ans dans la cour intérieure du Cloître Dewailly, je vous propose de verser une subvention de 110 000 €, comme en 2025, à l'association Prémice qui en est l'organisatrice. Cet événement, qui se tiendra du mercredi au dimanche chaque semaine du 1er au 26 juillet, est particulièrement prisé des spectateurs, avec plus de 7 000 visiteurs chaque année. Cette manifestation contribue par ailleurs à la notoriété de la ville par une programmation offrant aux festivaliers un véritable tour du monde musical et dansant.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. ESTER : Les quatre délibérations suivantes concernent chacune les chantiers d'insertion d'Amiens. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un beau dispositif qui existe depuis 2001, qui s'appelait "Les chantiers de la Citadelle", lesquels se sont élargis. Le principe est vertueux, il consiste à ce que la collectivité propose des chantiers de rénovation ou des chantiers d'entretien qui sont autant d'occasions pour des personnes en insertion sociale et professionnelle de reprendre des habitudes de travail, de réapprendre des savoir-faire professionnels, mais de bénéficier en plus d'un accompagnement social et pédagogique par des encadrants pour que ce temps passé sur les chantiers de la Ville d'Amiens soit l'occasion de revenir pleinement dans l'emploi pérenne, en ayant retravaillé ses compétences professionnelles et personnelles.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Ces chantiers d'insertion se développent à partir de chantiers d'espaces verts, de chantiers de second œuvre. Cette réorganisation est assez récente, 2025, et l'idée est de développer plusieurs prestations sur la Métropole. S'agissant du second œuvre, ce sont des travaux pouvant se faire au Coliseum, chez Gaudissart, dans les écoles, dans les archives. S'agissant des espaces verts, ce dispositif accompagne l'entretien à la Licorne, à la Citadelle, au Petit Marais, dans les cimetières. Nous avons donc là un dispositif vertueux. Des chantiers municipaux importants sont l'occasion pour des personnes en insertion accompagnées de revenir vers l'emploi. Ce sont 100 personnes l'année dernière qui ont bénéficié de ce dispositif, 60 salariés par mois, ce qui représente plus de 25 équivalents temps plein par an, dont 60% de bénéficiaires du RSA, 50% de personnes issues des quartiers politique de la ville, et une série de dispositifs d'accompagnement que je tiens à votre disposition. Plus de 900 entretiens en face à face, et un taux de sortie positif de plus de 50%. Pour ceux qui suivent un peu ce dispositif, ce n'est pas toujours évident car on est par définition sur des personnes rencontrant de grandes difficultés. Collectivement, on ne peut que se satisfaire de l'existence de ces chantiers et réfléchir à la manière de les développer. Ce dispositif est porté par la Ville d'Amiens, mais dans le cadre de politiques publiques établies et réglementées par l'État, par le Département, et avec le soutien du FSE.

D'où une convention avec la DDETS pour appliquer les demandes de financement pour 25,19 équivalents temps plein, soit une subvention de 602 569,99 € demandée à l'État. Des dispositifs soutenus par le Conseil Départemental, avec des règles précises de subvention, et une demande de cofinancement de 130 560 €. Et nous nous inscrivons dans une demande de conventionnement FSE avec une prévision à 32 000 €. Une quatrième délibération propose de mobiliser le fonds de dotation du Crédit Agricole Brie Picardie Esprit Ouvert.

M. FAUVET : Je vous propose d'examiner ces quatre délibérations.

18 - LES CHANTIERS D'INSERTION D'AMIENS. ETAT, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE. IAE. DEMANDE DE SUBVENTIONS. PERIODE 2026-2028. CONVENTION PLURIANNUELLE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - LES CHANTIERS D'INSERTION D'AMIENS. DEPARTEMENT DE LA SOMME. APPEL A PROJET. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE. IAE. DEMANDE DE SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - LES CHANTIERS D'INSERTION D'AMIENS. APPEL A PROJETS DU FSE+ 2026-2027. DEMANDE DE SUBVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - LES CHANTIERS D'INSERTION D'AMIENS. CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE ESPRIT OUVERT. FONDS DE DOTATION. AVENANT A LA CONVENTION 2025. CONVENTION 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

22 - ORGANISATION DE SEANCES DE SPORT ET A LA FORMATION AUX GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION. GTPI. PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE BOVES. CONVENTION.

MME LUCZAK : La commune de Boves souhaite bénéficier de l'expertise de la ville d'Amiens en matière de Gestes Techniques Professionnels d'Intervention (GTPI) afin de renforcer les compétences de ses agents de police municipale en self-défense, techniques d'intervention et travail en équipe, dans un objectif de sécurisation des interventions.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à signer avec Boves permettant de déterminer les contours de cette collaboration. La collectivité mettra à disposition de Boves ses moniteurs GTPI, ses locaux et le matériel nécessaire. Les agents de la commune de Boves, quant à eux, participeront activement aux séances et appliqueront les techniques enseignées dans le respect des règles en vigueur. Les formations, planifiées conjointement entre collectivités, seront gratuites dans la mesure où chaque partie mobilisera ses propres moyens.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES MUNICIPALES. REVISION.

M. DE CLERCK : Il s'agit de préciser certaines règles, notamment en matière de vie au sein des structures d'accueil d'enfants présentant un handicap d'alimentation ou encore, suivant les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, de diminuer le nombre de jours de carence de 3 à 1 lors d'une absence d'un enfant pour maladie. Si ces ajustements et précisions vous conviennent, je vous propose d'approuver la présente délibération et le nouveau règlement.

M. FAUVET : Des questions ou des remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA REHABILITATION DES LOCAUX DE LA STRUCTURE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AU BORD DE L'EAU. CONVENTIONS.

M. DE CLERCK : La délibération concerne la crèche Au Bord de l'Eau au cœur du parc de Beauvillé. 6 lits supplémentaires vont être créés. Il vous est demandé d'approuver une subvention d'investissement à hauteur de 738 000 € en fonds locaux au niveau de la CAF et une aide au titre de la subvention du Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant d'un montant de 696 000 € en fonds nationaux. Je vous propose d'approuver les deux conventions afférentes et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. FAUVET : Des interventions ou des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

25 - CRECHE ASSOCIATIVE LES PITCHOUNETS. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. DE CLERCK : La crèche Les Pitchounets sollicite la collectivité afin d'obtenir une aide financière à l'investissement complémentaire afin de lui permettre de renouveler non seulement certains équipements mobiliers, mais également dans le but d'améliorer à la fois la gestion et la traçabilité de ses services ainsi que son matériel informatique.

C'est pourquoi je vous propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 400 €, étant entendu que sur un budget de 2 097,40 € TTC, une somme de 1 258,44 € a déjà été versée par la CAF de la Somme. Il convient dès lors d'approuver la convention annexée et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT. CEREMA. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2026.

M. CHOQUET : Face à l'accélération du changement climatique, les collectivités doivent relever des défis de plus en plus complexes en matière d'aménagement du territoire. Pour y répondre, le CEREMA, opérateur public expert, propose un accompagnement complet, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre, en appui des acteurs locaux.

En s'ouvrant aux collectivités, il renforce le dialogue entre l'État et les territoires et favorise le partage de solutions techniques. Son expertise couvre de nombreux domaines, notamment la transition écologique, les mobilités durables, l'énergie, les infrastructures ou la prévention des risques.

L'adhésion permet un accès simplifié aux services du CEREMA, sans mise en concurrence, avec des avantages tarifaires et une participation à sa gouvernance. Dans ce contexte, il est proposé que la Ville d'Amiens adhère au CEREMA, pour un coût annuel de 2 000 €.

De plus, conformément à l'article 5 du décret 2013-1273 du 27 décembre 2013, il convient de désigner un représentant de la Ville d'Amiens pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement public. Je vous propose de me désigner en cette qualité.

M. FAUVET : L'expertise du CEREMA est bien utile sur de nombreux sujets. Madame PRÉVOST.

MME PRÉVOST : Avec Amiens Pour Vous, le Rassemblement National, nous défendons une ligne claire : éviter toute dépense d'argent inutile pour rendre du pouvoir d'achat aux Amiénois. Le CEREMA nous apparaît quand même comme un des nombreux comités Théodule dont l'utilité réelle interroge. D'ailleurs, nos amis de l'UDR avec Eric CIOTTI ont déposé un amendement à l'Assemblée nationale l'année dernière visant à supprimer tout simplement cette structure. Nous disposons déjà de nombreux agents spécialisés et compétents, les services techniques de la Ville et de la Métropole peuvent être mobilisés, ils peuvent travailler avec des organismes publics, comme l'ADEME, l'ANCT, ainsi qu'avec des organismes privés comme des bureaux d'architecture ou des bureaux d'études auxquels la mairie a déjà recours. En bonne intelligence, tous ces acteurs peuvent supplanter le travail réalisé par le CEREMA. Parce que nous croyons

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

davantage à l'ingénierie de proximité plutôt qu'aux structures technocratiques, nous voterons contre cette délibération.

M. CHOQUET : Si pour vous, Madame PRÉEVOST, un comité Théodule, c'est un comité d'experts, nous n'avons pas vraiment la même vision des choses. L'expertise du CEREMA sera utile dans de nombreux projets qui vont venir pour la Ville, notamment pour les ponts, comme le pont Barni, par exemple. Nous avons besoin de cette expertise. Et je ne comprends pas les critiques très peu fondées que vous et vos camarades peuvent porter.

M. HUTIN : Pour compléter les propos de mon collègue, peut-être faudrait-il vous renseigner sur le CEREMA, qui est quand même un outil essentiel de l'ingénierie publique, et donc pas une ingénierie privée à des fins économiques ou parfois politiques. En tout cas, l'ingénierie publique est essentielle dans notre pays, c'est ce qui fait la grandeur de la France, qui fait que nous avons le pays le mieux équipé. Et c'est ce qui fait que, nous l'espérons, notre pays sera vivable dans l'avenir face au dérèglement climatique. J'entends des positions un peu nationales et que j'entends aussi au niveau régional. On veut tout supprimer, tout raser, et après ça ira mieux puisqu'il n'y aura plus que vous. Mais non, on a besoin d'expertise, de contre-pouvoirs, et j'espère que nous allons voter cette délibération.

MME PRÉVOST : J'entends tout à fait. Il existe une multitude d'experts, une multitude d'acteurs, alors un de plus… J'exprime simplement notre position. Nous votons contre, vous allez voter pour, il n'y a pas de souci. Tout simplement, cela nous semble inutile, c'est tout.

M. FAUVET : Je vous invite à rencontrer les fonctionnaires du CEREMA, puisque la plupart d'entre eux sont fonctionnaires, et à regarder sur quoi ils travaillent, ce qu'ils font, et vous changerez d'avis. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOPTE

Observations :
MM. TOUMI (pouvoir à M. VILLALPANDO), VILLALPANDO, Mmes DÈCLE (pouvoir à Mme PRÉVOST), PRÉVOST ont voté contre.

27 - DEPARTEMENT DE LA SOMME. OUVRAGES LIES A LA NAVIGATION SITUES QUAI DE LA SOMME ET PORT D'AVAL. TRANSFERT. CONVENTION.

M. CHOQUET : Dans le cadre de la stratégie de redynamisation du fleuve et de la navigation sur le territoire amiénois, le Département de la Somme et la Ville d'Amiens se sont engagés ensemble, en 2022, dans une étude visant à identifier les opportunités de développement des équipements portuaires.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le Département qui acte le transfert gratuit de deux pontons, sachant que le Département en assure déjà la gestion depuis 2024 dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire.

Le premier ouvrage nautique se situe en rive droite du Quai de la Somme, au niveau de l'école UnilaSalle. Le deuxième est localisé au port d'Aval en rive gauche. Ces équipements seront directement affectés au domaine public du Département dans la mesure où ils sont destinés à l'exercice des compétences de cette collectivité et ce, sans nécessité de déclassement préalable.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de transfert.

M. FAUVET : Des remarques ? Monsieur de JENLIS.

M. de JENLIS : Ces pontons sont effectivement en triste état, et on peut se réjouir qu'ils soient transférés au Conseil Départemental parce qu'ils sont quasiment en fabrication, ce qui permettra d'avoir de magnifiques pontons remis à neuf grâce au Conseil Départemental.

M. FAUVET : Ces pontons sont importants et utiles, notamment pour les utilisateurs qui développent des activités touristiques un peu innovantes. Ces pontons étaient vieillissants. L'expertise du Département sur ce type d'ouvrage est peut-être meilleure que la nôtre, et si on va plus vite et si c'est mieux, on ne va pas se l'interdire. Y a-t-il d'autres interventions ou remarques ? Madame ERCAN.

MME ERCAN : En tant que membre de l'Assemblée départementale, pouvons-nous prendre part au vote ?

M. FAUVET : Pour un transfert, il n'y a pas de conflit d'intérêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - ENEDIS. CONVENTION DE SERVITUDES POUR LE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE.

M. CHOQUET : Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'avenant 5 au contrat de Délégation de Service Public pour la construction de moyens de production de chaleur et la création de réseaux et pour la gestion du service public de chaleur et des réseaux de distribution de chaleur.

Amiens Energies doit construire une unité de production de froid dans la zone Gare La Vallée, sur le domaine public entre les bâtiments Orange Bank et Oxygène. Il s'agit de la parcelle référencée CR 750.

Je vous propose de leur permettre de raccorder ce nouveau site au réseau de distribution d'électricité en approuvant la convention de servitude au profit de la société Enedis et en autorisant Monsieur le Maire à la signer.

M. FAUVET : Dans les années à venir, les enjeux autour du froid vont être primordiaux avec le changement climatique. Il faut saluer les efforts du réseau public en la matière, qui s'est depuis longtemps positionné. Nous ne devrions donc pas être les plus en retard sur le sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE. ETOUVIE. GESTION URBAINE DE PROXIMITE. CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES. AVENANT N° 2.

M. BEUVAIN : Beaucoup d'Amiénois s'interrogent toujours sur l'entretien du domaine public à Etouvie, sur qui tient le balai; qui a le sécateur dans les mains et qui pousse la tondeuse. Cette Convention Urbaine de Proximité a le mérite, dans son annexe 2, d'expliquer et de clarifier les interventions de chacun, la Ville s'engageant sur le nettoiement du domaine public avec les

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

services techniques à sa disposition et le matériel, la SIP se réservant l'autorité pour entretenir les espaces verts.

Il s'agit d'une Convention Urbaine classique signée en juin 2009, à l'époque de Gilles DEMAILLY, qui prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à améliorer la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants des quartiers en rénovation urbaine. Sur le quartier Etouvie plus particulièrement, la mise en œuvre opérationnelle de ce programme s'est traduite par la signature d'une convention d'entretien en novembre 2010, suivi d'un avenant n° 1 adopté en avril 2015 avec la SIP. Ces actes consistaient à définir les modalités d'échange équilibré de prestations, sans contrepartie financière, entre la Ville d'Amiens et la SIP, s'agissant des périmètres d'entretien et des moyens mis en œuvre à cet effet.

Le quartier ayant considérablement évolué depuis cette époque, de même que les moyens d'intervention, je vous propose ce soir d'approuver la révision de cette convention d'entretien d'espaces du quartier d'Etouvie, via un avenant n° 2 prenant en considération ces évolutions et l'amélioration du matériel entre nos différentes institutions avec la SIP.

Cet avenant vient clarifier la nature de l'échange de moyens avec la SIP, prendre en compte les évolutions du projet urbain et les régularisations foncières, et actualiser les modalités de suivi de ce partenariat. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Je me félicite également des meilleurs échanges et des meilleures intentions qui me font rencontrer la Société Immobilière Picarde par l'intermédiaire de sa Présidente, dont je salue la présence en tant que conseillère municipale et que je remercie pour les échanges fructueux que nous avons jusqu'à aujourd'hui, qui nous permettent d'envisager un travail ambitieux avec de saines perspectives qui vont nous faire travailler en toute intelligence pour le bien-être des habitants et du quartier d'Etouvie.

MME RUIN : Merci, Monsieur BEUVAIN. Je ne prendrai pas part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
Mme RUIN n'a pas pris part au vote.

30 - ENEDIS, IELO-LIAZO SERVICES. USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ET HAUTE TENSION AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE. CONVENTION TRIPARTITE.

M. CHOQUET : Il s'agit d'une convention portant sur l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour le déploiement d'un réseau fibres par ielo-Liazo Elle fait suite à l'accord national pour le déploiement des fibres optiques. Pour ce faire, il importe de mettre à disposition le réseau basse tension et haute tension aériens moyennant une redevance d'utilisation du réseau, versée à la Ville d'Amiens, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, par l'opérateur du réseau de télécommunication électronique Ielo. Cette redevance est estimée à 32,98 € non soumis à la TVA et indépendante de la redevance de l'occupation du domaine public.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

32 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

32.1 - QUESTION ORALE "COUVERTURE DU RESEAU TELEPHONIQUE MOBILE : ZONES BLANCHES, GRISES, ET SATURATION DES INFRASTRUCTURES AU CŒUR D'AMIENS" DEPOSEE PAR LES ELUS DU GROUPE AMIENS AU CŒUR.

M. FAUVET : Comme je l'ai indiqué en début de séance, j'ai reçu deux questions orales. Monsieur BIENAIMÉ demande la parole.

M. BIENAIMÉ : Monsieur le Maire, puisque vous avez autorisé Monsieur DEFFONTAINES la dernière fois à faire un petit aparté, m'autorisez-vous à en faire un de mon côté ?

M. FAUVET : Je préfère que nous examinions les questions orales auparavant. Une question orale portait sur la couverture du réseau téléphonique mobile, zone blanche, zone grise, saturation des infrastructures au cœur d'Amiens, déposée par les élus du groupe Amiens au Cœur. Je demande à Madame BELLINA de présenter cette question orale.

MME BELLINA : *"Amiens est une ville de 136 000 habitants dont le dynamisme économique, touristique et universitaire repose en grande partie sur la connectivité de ses habitants, de ses visiteurs et de ses entreprises.*

Or, de nombreux Amiénois nous remontent régulièrement une réalité préoccupante : la couverture du réseau téléphonique mobile reste insuffisante, voire inexistante par moments, dans plusieurs secteurs de notre ville.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les outils de mesure publics de l'ARCEP (l'autorité nationale de régulation des communications électroniques), ainsi que les applications citoyennes de signalement comme Mon Réseau Mobile recensent des remontées récurrentes d'absence ou de dégradation du signal dans plusieurs quartiers amiénois. Les abords de la cathédrale, de la place Gambetta et de la Gare figurent parmi les secteurs les plus signalés, malgré leur centralité.

Les techniciens que nous avons interrogés nous rapportent que les équipements en place, dont les antennes-relais, ne sont plus calibrés pour les usages d'aujourd'hui. Les comportements numériques ont profondément évolué depuis leur installation. Le streaming vidéo, le téléchargement de contenus en mobilité, les jeux en ligne nécessitant une connexion permanente et à haute bande passante sont désormais des usages du quotidien pour une large part de la population. Ces usages consomment une quantité de données sans commune mesure. Il en résulte que les infrastructures saturent, que la qualité de service s'effondre aux heures de pointe, et que les utilisateurs se retrouvent avec un signal présent sur leur écran… mais un réseau inutilisable en pratique.

Cette situation n'est pas anodine. La gare d'Amiens, les alentours de la cathédrale et de la place Gambetta accueillent plusieurs milliers de voyageurs, touristes et promeneurs chaque jour. Ne pas pouvoir utiliser son téléphone depuis ces nœuds névralgiques, c'est une anomalie.

Le New Deal Mobile, signé en 2018 entre l'État et les quatre grands opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free), avait pour ambition d'éradiquer les zones blanches et grises sur l'ensemble du territoire national, tout en garantissant une montée en débit progressive. Force est de constater que ces engagements ne sont pas pleinement tenus à Amiens et que la question de la capacité des réseaux, pas seulement de leur existence, n'a pas été suffisamment anticipée.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Par ailleurs, cette mauvaise couverture a des conséquences économiques directes : les commerçants et professionnels de proximité témoignent de difficultés à utiliser leurs terminaux de paiement mobile, et les touristes se retrouvent régulièrement sans connexion dans le cœur historique de la ville.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous posons les questions suivantes :

La Ville a-t-elle formellement saisi les opérateurs téléphoniques non seulement sur la couverture, mais également sur la capacité et le dimensionnement de leurs antennes-relais face aux usages actuels ? A-t-elle interpellé l'ARCEP ? Disposez-vous d'un diagnostic précis des zones affectées et des infrastructures saturées ? Et si oui, quelles actions concrètes ont été engagées ou planifiées, avec quel calendrier et quels indicateurs de résultat ?

Les Amiénois méritent une réponse claire et des actes à la hauteur d'une ville de notre rang. »

M. FAUVET : Votre question orale date de 48 heures, il n'y a pas eu de saisie de l'ARCEP au préalable, et donc pas d'indication. On se fait toujours l'intermédiaire dans ce cas de figure auprès de l'autorité de régulation des communications électroniques. Nous avons quand même cherché. Il y a la théorie et la pratique. Un certain nombre de considérations théoriques montrent que nous ne sommes pas dans une grande difficulté, mais je ne suis pas loin de partager une partie de votre ressenti, notamment sur certaines zones ou à certains moments de l'utilisation massive des communications sans fil. J'y ajouterai même, et ce n'est pas un ressenti mais une réalité, des trous récurrents dans les transports collectifs qui nous amènent d'Amiens vers Paris, mais c'est un autre sujet.

Aujourd'hui, l'ARCEP nous dit que la couverture à Amiens est de 99% sur les quatre opérateurs. Les signalements recensés sur les six derniers mois sont inférieurs à 30 d'après le site de l'ARCEP. Les opérateurs ont l'air de dire que les infrastructures ne sont pas saturées mais ils sont à la recherche de sites pour améliorer le maillage notamment de la 5G, les bandes de 3400 mégahertz et du coup, Madame BELLINA, j'ai à la signature l'autorisation pour implanter aujourd'hui un nouveau mât qui va être destiné, je crois à Free, mais pas seulement, rue Bossuet, c'est-à-dire derrière le centre horticole. C'est une coïncidence, mais en tout cas, la cartographique théorique aujourd'hui semble plutôt bonne. En revanche, je vous rejoins, il y a un ressenti, et même peut-être plus qu'un ressenti, à certains moments. Nous allons profiter de votre saisie pour reprendre la plume. Le mât supplémentaire sur la partie nord-est va, j'espère, contribuer à améliorer la situation. Nous allons continuer à creuser le sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32.2 - QUESTION ORALE "AMENAGEMENT SPORTIF DU PARC SAINT-PIERRE" DEPOSEE PAR LES ELUS DU GROUPE AMIENS POUR VOUS.

M. VILLALPANDO : *"Le 9 février dernier se tenait un point presse sur les travaux de réhabilitation des terrains de sport situés en plein cœur du Parc Saint-Pierre, pour une durée de 4 mois.*

Nous nous félicitons de ces travaux de réhabilitation et de l'aménagement de terrains de sport, tels que le basket fauteuil, le Cécifoot et la Boccia, pour les personnes à mobilité réduite.

Engagement fort de l'héritage des jeux Olympiques et Para-Olympiques de 2024, notre groupe aimerait connaitre l'avancement des travaux et savoir si le calendrier sera respecté.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 - Envoi Préfecture le 22/06/2026 - Retour Préfecture le 22/06/2026

Par ailleurs, nous avons été alertés sur l'état de délabrement des grands terrains de basket, qui sont devenus impraticables et dangereux pour l'intégrité physique des utilisateurs.

L'association Saint-Pierre Basket nous a fait part de ses inquiétudes, d'un manque de sécurité sur la structure même des panneaux de basket, absence de mousse protectrice, manque de sécurité avec des portillons qui ne ferment plus, peu ou pas de place afin de stationner les vélos, problèmes de sécurité causés par des individus alcoolisés et drogués, qui se terminent régulièrement par des altercations.

Que comptez-vous faire sur ces points ?"

M. FAUVET : Je vais demander à Monsieur BAÏS de nous éclairer sur ce sujet.

M. BAÏS : Tout d'abord, je partage votre satisfaction quant à l'intégration d'équipements sportifs inclusifs au cœur du Parc Saint-Pierre. Cet aménagement s'inscrit pleinement dans l'héritage des Jeux que nous portons. A ce propos et concernant l'aménagement final du parc, une question se pose : l'ancienne municipalité avait-elle en son temps réellement fléché ou associé des équipes spécifiques de basket-fauteuil ou de Cécifoot pour faire vivre ces équipements ?

Il est légitime de s'interroger pour s'assurer que ces infrastructures rencontrent bien leurs usagers. Je tiens d'ailleurs à souligner devant vous l'effort financier majeur que la collectivité déploie. La Ville a investi 2 millions d'Euros dans la réhabilitation globale du Parc Saint-Pierre. Pour vous donner un ordre de grandeur, cet investissement se traduit par plusieurs opérations d'envergure : 229 500 € pour la réhabilitation des terrains de basket, 263 000 € pour la réfection de la berge nord de l'Etang, deux chantiers d'ores et déjà terminés. Nous y consacrons également 730 000 € pour les terrains de loisirs qui sont en cours de travaux.

Cette dynamique se poursuivra à l'automne 2026 avec 332 500 € prévus pour la réhabilitation des passerelles ainsi que 150 000 € pour la réfection et la création de nouveaux sanitaires publics. Pour en venir plus spécifiquement à l'avancement du chantier des terrains de loisirs, je peux vous assurer que le calendrier sera respecté. Le chantier est actuellement en pause, simplement dans l'attente de la livraison des parois qui viendront entourer le terrain de football. Une fois ces éléments réceptionnés, il ne restera que la finition. Les entreprises nous confirment donc une livraison entre la fin juin et le début du mois de juillet, comme prévu initialement.

J'aimerais ensuite revenir sur les grands terrains de basket. Je me dois de nuancer fortement le terme de délabrement que vous employez. Vous l'avez compris, avec les montants que je viens de citer, ces terrains ont fait l'objet de réhabilitation complète et coûteuse entre fin 2023 et début 2024. Cela inclut leur agrandissement pour faire deux terrains, la pose d'un sol clair et drainant, la réfection du lignage et le remplacement de la clôture. En aucun cas, ces terrains ne sont délabrés. L'association Saint-Pierre Basket les juge d'ailleurs tout à fait praticables puisqu'elle y organisera deux tournois très prochainement, les 21 juin et 5 juillet. Bien sûr, ces terrains sont victimes de leur succès, et nous subissons malheureusement des dégradations régulières. Les poignées des portillons, par exemple, ont disparu, et de nouvelles ont d'ores et déjà été commandées. Concernant les poteaux, ils sont parfaitement réglementaires. La pose des mousses protectrices n'est pas une obligation et par le passé, les quelques essais se sont soldés malheureusement par des arrachages très rapides. En revanche, concernant le revêtement, nous avons effectivement constaté la formation de quelques flaques et de petits trous. Nous prenons donc ce point très au sérieux. Un rendez-vous est en cours d'organisation avec la société Eiffage pour établir un diagnostic partagé sur la livrabilité de leur produit et définir leurs actions correctrices à opérer.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

Pour ce qui est du stationnement des vélos, la réponse relève de la sécurité de tous. Le règlement intérieur du parc interdit la circulation des deux roues pour protéger les piétons, à la seule exception du chemin du Halage. Pour être en stricte cohérence avec ce règlement et ne pas inciter à rouler au milieu des promeneurs, nous n'installons pas d'attache pour vélo à l'intérieur du parc.

Enfin, nous partageons pleinement vos inquiétudes concernant la tranquillité publique. Depuis le mois d'avril, nous constatons une recrudescence des mésusages la nuit avec consommation d'alcool, de drogues, et de protoxyde d'azote. La police municipale a été alertée de cette situation. Des patrouilles sont réalisées et je m'assurerai auprès de mon collègue en charge de la sécurité et de ma collègue Marie-Hélène que leur fréquence permette de ramener la tranquillité sur ce secteur. J'espère donc avoir répondu de manière exhaustive à vos interrogations.

M. FAUVET : Merci. Monsieur BIENAIMÉ avait demandé la parole.

M. BIENAIMÉ : Je voulais profiter de cette fin de séance pour féliciter Madame ERCAN qui vient d'être élue présidente du Pôle du Grand Amiénois. Mais j'avais aussi envie de vous poser une question, si vous le permettez. Chez les écologistes, le refus du cumul de mandats est un pilier idéologique absolu. Ce n'est pas une simple ligne dans un programme, c'est inscrit dans le règlement intérieur et dans la charte éthique du parti sous le principe "l'élu unique". Le mouvement écologiste s'oppose au cumul pour trois raisons majeures : le partage réel du pouvoir, l'efficacité et la charge de travail, et la lutte contre la professionnalisation de la politique. Le parti applique des règles très strictes à ses adhérents, interdisant le cumul de deux mandats de plein exercice. Le parti a même durci ses règles internes lors de ses conseils fédéraux en limitant drastiquement les cumuls dans le temps et en stipulant noir sur blanc dans ses textes de référence [je cite] : "Nous ne permettrons pas le cumul entre plusieurs mandats exécutifs locaux". Marine TONDELIER, Secrétaire générale du parti écologiste, défend l'idée que pour faire de la politique autrement, il faut commencer par appliquer l'éthique chez soi. Yannick JADOT, sénateur écologiste, disait aussi : "un mandat, une fonction, c'est la clé pour retisser le lien de confiance avec les citoyens". Eric PIOLLE, ancien maire de Grenoble, disait aussi : "Choisir de ne pas cumuler, c'est respecter les électeurs en leur garantissant que l'on travaille pour eux à plein temps". Madame ERCAN, vous avez quatre mandats, vous êtes dans deux exécutifs, vous touchez quatre indemnités. Alors, allez-vous expliquer aux membres de votre parti que la charte éthique n'est valable que pour les autres ? Et j'avais également envie de demander à Monsieur HUTIN, Madame BRAY, Madame DELLENBACK et Madame ESTEBAN, qui sont membres de ce parti, quel était leur avis.

M. FAUVET : Monsieur BIENAIMÉ, c'est la dernière fois que je vous donne la parole sur ce type d'intervention. Il n'y a aucun élément lié au Conseil municipal et qui intéresse notre ordre du jour. Je pensais que c'était l'intérêt général qui vous animait, je constate que ce n'est pas le cas. Je ne suis pas sûr que ce soit l'endroit. Si vous avez besoin d'exemplarité dans la vie politique, je vous suggère de l'appliquer à vous-même. Madame ERCAN va vous répondre car vous l'avez mise directement en cause. Je ne vous redonnerai pas la parole.

MME ERCAN: Monsieur BIENAIMÉ, ne vous inquiétez pas, je suis pleinement investie dans mes différents mandats. Concernant le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, il ne s'agit pas d'un mandat d'une collectivité, mais d'une représentation puisqu'il s'agit d'un comité syndical rassemblant des communes de notre département. Il ne s'agit donc pas d'un mandat supplémentaire, mais d'une représentation dans laquelle je m'engage à effectuer mes missions pleinement auprès des habitants de ce territoire, mais aussi auprès des élus qui m'ont soutenue

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026

car j'étais la seule candidate et qui ont voté pour que je puisse représenter cette instance. Je remercie encore une fois pour la confiance qui m'a été accordée par l'ensemble des présidents d'intercommunalités qui composent le PMGA.

M. FAUVET : Je vous donne rendez-vous le vendredi 5 juin à 17 heures pour ce conseil municipal particulier dédié aux grands électeurs.

La séance est levée à 19 h 55.

La secrétaire de séance,

Martine TEKAYA

Monsieur le Maire,

Frédéric FAUVET

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13932418 *- Envoi Préfecture le* 22/06/2026 *- Retour Préfecture le* 22/06/2026